



Un établissement public
au cœur de la ressource

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél : 04.42.56.64.86

Mail : contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le **14 OCT. 2022**
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023	N° 13/22	10/10/2022

Fait à Istres le **14 OCT. 2022**

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture)

Sous-Préfecture d'Istres

17 OCT. 2022

Courrier arrivé

N°13/22

Objet de la délibération : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux
et le dix octobre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Marylène BONFILLON, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Jean-Pierre FRICKER, M. Philippe GINOUX, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

➤ Membres à voix consultative :

néant

➤ Procuration :

Néant

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 17
Procuration : 0
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 17

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire ORIOL

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

Le SYMCRAU gère son budget depuis sa création en 2006 avec la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Celle-ci va être remplacée par la nomenclature M57 qui deviendra le référentiel budgétaire et comptable de droit commun en 2024, avec une généralisation de passage en M57 au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités et les établissements publics.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et du décret n°2015-1899, le SYMCRAU souhaite anticiper sur l'échéance 2024 et adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le comptable public assignataire a émis un avis favorable par courrier du 25/05/2022 (joint en annexe) au passage en M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023,

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du syndicat au 1er janvier 2023,

CONSERVE le vote du budget par nature,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI fait et délibéré à Salon de Provence, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Annexe :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

751-SD

FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLES D'ISTRES
1 IMPASSE DU ROUQUIER
13800 ISTRES

Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

Service de gestion comptable d'Istres
1 Impasse du Rouquier
13800 Istres
Téléphone : 04 42 55 01 08
Mél. : spc.istres@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Didier Cerceau (comptable) /
Nicolas Soury (CDL)
Téléphone : 04.42.11.43.51 / 06 71 21 40 09
Réf. : droit d'option M57

SYMCRAU
20 CITE DES ENTREPRISES
ZI DU TUBE SUD
13800 ISTRES

Istres, le 25/05/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Madame la présidente,

Suite à la réunion du 24/05/2022 avec Madame Alcazar, Directrice et Mme Polycarpe, gestionnaire administratif et financier, je viens vous donner, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le SYMCRAU à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par votre syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption de la nomenclature développée.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

CERCEAU Didier
Chef de service comptable
Service de Gestion Comptable d'Istres

